



**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2017-004/ SMTI

du 18 avril 2017

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION
**Adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte de Transport Interurbain
pour l'année 2017**

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° n° 2014-035/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants du comité syndical du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° n° 2014-036/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte ;
- VU le débat d'orientation budgétaire du 21 décembre 2016 pour l'année 2017 ;
- VU le rapport de présentation n° 2017-004/SMTI ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Les membres du comité syndical, le quorum étant atteint, votent le budget primitif 2017 selon le Débat d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 21 décembre 2016 :

Le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain pour l'exercice 2017, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de UN MILLIARD CINQ CENT QUATRE VINGT MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (1.580.500.000 F).

	EXPLOITATION	
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 580 500 000	1 580 500 000
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 580 500 000	1 580 500 000
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	275 000 000	275 000 000
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	275 000 000	275 000 000
TOTAL DU BUDGET	1 855 500 000	1 855 500 000

ARTICLE 2 : BALANCE DES COMPTES

La balance des comptes se présente comme suit :

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
011	Charges à caractère général	1 046 770 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 080 000
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	450 000
	Total des dépenses de gestion des services :	1 220 300 000
66	Charges financières	60 200 000
67	Charges exceptionnelles	25 000 000
022	Dépenses imprévues	-
	Total des dépenses réelles d'exploitation :	85 200 000
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	275 000 000
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	-
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation :	275 000 000
	TOTAL :	1 580 500 000
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES :	1 580 500 000

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services	563 800 000
74	Contribution des membres	538 700 000
75	Autres produits de gestion courante	460 000 000
76	Produits financiers	4 000 000
	Total des recettes de gestion des services :	1 566 500 000
77	Produits exceptionnels	14 000 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations	-
	Total des recettes d'exploitation :	14 000 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	-
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	-
	Total recettes d'ordre d'exploitation :	-
	TOTAL :	1 580 500 000
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE :	-
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES :	1 580 500 000

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	7 000 000
21	Immobilisation corporelles	53 000 000
22	Immobilisation reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
	Total des dépenses d'équipement :	60 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	215 000 000
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-
26	Participation et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-
20	Dépenses imprévues	-
	Total des dépenses financières :	215 000 000
4581	Total des opérations pour compte de tiers :	-
	Total des dépenses réelles d'investissement :	-
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	-
41	Opérations patrimoniales	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement :	-
	TOTAL :	275 000 000
	R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :	275 000 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
13	Subvention d'équipement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-
20	Immobilisations incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
	Total recettes d'équipement :	-
10	Dotations, fonds et réserves	-
106	Réserves	-
165	Dépôts et cautionnements	-
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-
26	Participations et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-
	Total des recettes financières :	-
4582	Total des opérations pour le compte de tiers :	-
	Total des recettes réelles d'investissement :	-
021	Virement de la section d'exploitation	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	275 000 000
041	Opérations patrimoniales	-
	TOTAL :	275 000 000
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	-
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :	275 000 000

ARTICLE 3 : VOIE ET DELAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 18 avril 2017.

Un membre,

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le

transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 27/04/17,

et rendue exécutoire le 26/04/2017

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain

Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 5
- Membres représentés :
- Suffrages exprimés :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0